



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal des voies dénommées "Rue Georges Prevot" et "Rue du Docteur Arthur Henry"

#### Objet de l'enquête

Par arrêté municipal en date du 09 JUIL. 2026 le Maire de la Commune de REMIRE-MONTJOLY a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public communal de voies.

Les voies concernées sont :

- RUE GEORGES PREVOT
- RUE DU DOCTEUR ARTHUR HENRY

#### Durée de l'enquête

L'enquête sera ouverte du 03 août 2026 au 17 août 2026 inclus

#### Commission d'enquête

Le Tribunal Administratif de la Guyane a désigné M. Daniel CUCHEVAL en qualité de Commissaire-Enquêteur pour mener cette enquête publique.

#### Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

- En version papier :
  - À l'Hôtel de Ville de REMIRE-MONTJOLY – Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable – Av. Jean-Marie Michotte – 97354 REMIRE-MONTJOLY aux jours et heures d'ouverture des services municipaux (lundi, mercredi, vendredi de 8h15 à 13h45 et mardi, jeudi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 15h45)
- En version numérique :
  - sur le site dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/declassement-voie-publique-remire-montjoly>
  - sur le site de la Ville : <https://remire-montjoly.fr/page-administrative/enquetes-et-consultations-publiques/>

#### Mesures de publicité

- Publication dans la presse :
  - France-Guyane
  - L'Apostille
- Affichage :
  - À l'Hôtel de Ville et sur les lieux concernés de l'opération
- Site internet :
  - <https://www.registre-numerique.fr/declassement-voie-publique-remire-montjoly/>
  - <https://remire-montjoly.fr/page-administrative/enquetes-et-consultations-publiques/>

#### Contenu du dossier

Ce dossier comprend :

- la délibération du Conseil Municipal d'engagement d'enquête publique
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- une notice explicative
- un plan de situation / état parcellaire

#### Consignation des observations

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations :

- par écrit, sur le registre d'enquête publique, tenu à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable de la Ville de REMIRE-MONTJOLY;
- sur le registre dématérialisé : [declassement-voie-publique-remire-montjoly@mail.registre-numerique.fr](mailto:declassement-voie-publique-remire-montjoly@mail.registre-numerique.fr)
- par courriel : [dudd@remiremontjoly.fr](mailto:dudd@remiremontjoly.fr)

- par voie postale : à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur – Hôtel de Ville – Av. Jean-Marie Michotte – 97354 REMIRE-MONTJOLY

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique et au plus tard le 17 août 2026 avant la fermeture de la Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable de la Ville de REMIRE-MONTJOLY pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable au plus tard le 17 août 2026.

#### Accueil du public

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable de la Ville de REMIRE-MONTJOLY, au cours des permanences suivantes :

- Lundi 03 août 2026 de 9h à 12h
- Lundi 10 août 2026 de 9h à 12h
- Lundi 17 août 2026 de 9h à 12h

#### Clôture de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le registre et les documents annexés seront clos et signés par le Commissaire-Enquêteur. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, le Commissaire-Enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête avec son rapport et ses conclusions.

#### Consultation du rapport d'enquête

- Le public pourra consulter le rapport et les conclusions pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'Hôtel de Ville de REMIRE-MONTJOLY aux jours et heures habituel d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/declassement-voie-publique-remire-montjoly>

#### Décision

À l'issue de la réception du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera sur la finalisation de la procédure de déclassement des voies communales précitées, au vu desdites conclusions et des observations formulées par le public.

REMIRE-MONTJOLY, le 09 JUIL. 2026

Le MAIRE,

Claude PLENET

